

### Section 3.—Commerce des grains

#### Sous-section 1.—Organismes d'Etat chargés de réglementer le commerce des grains ou de lui venir en aide

Les organismes qui régissent le commerce des grains au Canada sont: la Commission canadienne des grains, qui applique la loi des grains du Canada, 1930; la Commission canadienne du blé, qui fonctionne en vertu de la loi canadienne du blé de 1935. Un exposé de l'organisation et des fonctions de la Commission canadienne des grains, préparé par J. Rayner, secrétaire, a paru aux pp. 488-489 de l'*Annuaire* de 1941.

#### LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ, 1939-1946\*

La Commission canadienne du blé agit en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé, adoptée le 5 juillet 1935. La Commission du blé a commencé à fonctionner à l'automne de la même année. Il serait difficile d'y voir une innovation soudaine par rapport aux méthodes en usage pour l'écoulement du grain. Il y avait eu des commissions gouvernementales durant et immédiatement après la guerre de 1914-1918 et, plus récemment encore, le gouvernement fédéral s'était occupé activement du marché du blé par ses mesures dites de stabilisation durant la période de 1931-1935.

L'origine et l'activité de la commission jusqu'en février 1939 sont l'objet d'un article paru dans l'*Annuaire* de 1939, pp. 596-607. Le présent article continue le dossier jusqu'en décembre 1946 et passe en revue les années critiques de la guerre de 1939-1945. Ces dernières années les activités de la commission ont pris une ampleur considérable et sont devenues très importantes dans l'économie canadienne aussi bien que dans le domaine international.

Le personnel de la commission à l'époque de la préparation de l'article précédent était le suivant: commissaire en chef, George H. McIvor; commissaire en chef adjoint, R. C. Findlay; commissaire, W. Charles Folliott. Au début, un comité consultatif fut nommé en vertu de l'article 6 de la loi; la composition en est donnée à la page 601 de l'*Annuaire* de 1939. Ce comité fut supprimé le 3 décembre 1935. Il ne fut pas reconstitué avant 1940 tel qu'il est noté à la p. 819.

#### LA CAMPAGNE DE 1938-1939

##### Sommaire

On se souviendra de la campagne de 1938-1939 comme d'une période d'incertitude politique et de surabondance dans le monde entier. Comme le prix initial payé par la commission est de 80 cents le boisseau pour le blé n° 1 Nord en entrepôt à Fort-William-Port-Arthur et comme les prix réalisables sur le marché persistent à rester bien inférieurs à ce chiffre, les opérations de la commission se traduisent fatalement par une perte assez considérable. Les facteurs dominants du marché, à la fin de l'hiver et au début du printemps, sont la tension politique en Europe et les conditions atmosphériques défavorables dans la zone du blé d'hiver des États-Unis. Les prix restent faibles en général, mais il y a des poussées d'achat qui les soutiennent et qui permettent à la commission de faire de bonnes ventes. Tôt en juillet, cependant, le tableau change et le marché de Liverpool s'affaisse au

\* Préparé par C. B. Davidson, T. W. Grindley, W. G. Malaher et C. V. Parker du personnel de la Commission canadienne du blé, Winnipeg.